

Commune de LOUISFERT
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOUISFERT, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLOIS, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice : 14

-présents : 09

-absents : 05

Date de convocation : 16 décembre 2020

Présents :

GUILLOIS Alain

APPER Dominique

PAGEOT Martine

BRADANE Sébastien

BROUYER Christian

MARTIN Sophie

JEUSSE Cédric

ORAIN Sébastien

ADAM Magali

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : ROUSSEAU Sabrina, GUERIN Soizic, GUERIF-ROBERT Barbara, CERISIER Jérémy, DENIEUL François

Le quorum étant atteint, Mr GUILLOIS, Maire, déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné son membre Mme PAGEOT Martine comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. **RÉFLEXION URBAINE ET ARCHITECTURALE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE SES ABORDS** – Convention d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) de Loire Atlantique.
2. **CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS** relative à l'intervention de l'agent chargé d'une fonction d'inspection (ACFI) du Centre de Gestion de la Loire Atlantique
3. **REVALORISATION DES LOYERS DES DEUX LOGEMENTS SOCIAUX -Rue de la Cure**
4. **TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL**
5. **QUESTIONS DIVERSES**
 - Communication des décisions prises par le Maire en application de l'art L1222-22 du CGCT
 - Avis de lancement de la procédure de modification du PLU de Châteaubriant

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la dernière séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 24 novembre 2020.

2020/12.01

RÉFLEXION URBAINE ET ARCHITECTURALE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE SES ABORDS – Convention d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique avec le C.A.U.E. 44

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement intérieur de la Mairie et de ses abords et autorise Mr le Maire à signer la convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire Atlantique pour une mission d'assistance à maître d'ouvrage moyennant une participation de 2 700 € au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE. Le CAUE apportera le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience de conseil et d'aide à la décision. Il élaborera notamment un scénario pour la Mairie et la liaison avec la salle polyvalente la Grange aux Poètes et accompagnera au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une consultation simplifiée

D'autre part, les diagnostics technique et énergétique sur le bâtiment de la mairie étant nécessaires, Mr le Maire est autorisé à engager la dépense pour un montant prévisionnel de 2 300 € HT. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 ;

2020/12.02

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS relative à l'intervention de l'ACFI du CDG44

Afin d'assurer le bon respect de l'ensemble des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, un dispositif d'inspection doit être organisé. L'autorité territoriale a l'obligation de désigner un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) pour contrôler l'application des règles d'Hygiène et de Sécurité et conseiller l'autorité territoriale sur toutes mesures permettant l'amélioration des conditions de travail.

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire cette mission dans la durée et la continuité de la démarche de prévention des risques professionnels, le conseil municipal approuve la convention relative à la mission d'inspection mise en place par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique et autorise le Maire à la signer pour une durée de 6 ans. Le montant global de la prestation est estimé à 1 050 €.

2020/12.03

REVALORISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS SOCIAUX- 1, Rue de la Cure

Le conseil municipal décide d'appliquer au 1^{er} janvier de chaque année une augmentation des loyers des deux logements sociaux situés 1, rue de la Cure, en référence au taux de variation de l'IRL du 2^{ème} trimestre, soit 0,66 % au 1^{er} janvier 2021. La commune avait signé en mai 2017 un mandat de gestion avec l'Etablissement public Habitat 44 pour la gestion locative de ces appartements.

2020/12.04

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014 a instauré un mécanisme de transfert de droit de la compétence en matière PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au profit des communautés de communes ou d'agglomération le premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'intercommunalité consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les 3 mois précédant cette date.

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ayant adopté un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le 18 décembre 2018 qui fixe une ambition partagée pour le développement équilibrée du territoire intercommunal à l'horizon 2040 en laissant la plus grande liberté aux 26 Communes de gérer en proximité les usages à la parcelle dans leurs documents d'urbanisme, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

2020/12.05

QUESTIONS DIVERSES

- **Communication des décisions prises par le Maire en application de l'art L1222-22 du CGCT :**

- **Marchés passés selon la procédure adaptée :**

<u>Date</u>	<u>Objet</u>	<u>Attributaire du marché</u>	<u>Montant H.T.</u>
22/12/2020	Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du nouveau cimetière	SCP JOUCK BAISIEUX PAGE AIR&GÉO-Châteaubriant (44)	5 000 €

➤ **Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) – Droit de Prémption Urbain (DPU)**

Date	Décision	Désignation
01/12/2020	Renonciation au DPU	Bien bâti cadastré ZI n°111 situé 13, rue St Joseph (3 896 m ²)
01/12/2020	Renonciation au DPU	Bien bâti cadastré ZM n°97 situé 4, rue des Chênes (978 m ²)
15/12/2020	Renonciation au DPU	Biens non bâtis cadastrés AA n°243-248- 249, situés rue St Joseph -Les Vignales (1 150 m ²)

• **Avis de lancement de la procédure de modification du PLU de Châteaubriant**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier en date du 18 décembre 2020 du Maire de Châteaubriant lui notifiant que la ville de Châteaubriant a décidé de lancer une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme révisé le 19 décembre 2019 et lui demandant si la commune de Louisfert souhaite être associée ou consultée sur cette démarche.
Le conseil municipal indique qu'il n'a pas d'observations à formuler sur cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 25

Affiché le 29 décembre 2020

Fait à Louisfert, le 28 décembre 2020

Le Maire,

Alain GUILLOIS

